

vulgairement appellé la prairie de la Magdeleine Contenant deux lieues de front Sur quatre lieues de profondeur Situé le long du Fleuve St Laurent du Coté du Sud a commencer depuis L'Ile de Ste Helene Jusqu'à un quart de lieue audela d'une Prairie dite de la Magdeleine Vis à Vis des Iles qui Sont proches du Sault de l'Ile de Montreal, ensemble les bois, Prairies, Lacs, Rivieres, Etangs et Carrieres qui se trouveront dans la dite etendue avec droit de Pêche dans le Fleuve St Laurent et les Iles Boquet et Foquet, Ile de Joncs, Batûres et Carrieres qui, Sont au devant des dites deux lieues de front avec tous droits de Seigneurie haute Moyenne et Basse Justice, dont le front du dit fief et Seigneurie Joint au Nord Est la Baronnie de Longueil et au Sud'Ouest le Fief et Seigneurie du Saut St. Louis, Sur lequel Fief et Seigneurie il n'y a point de Domaine reservé Mais deux Eglises et deux presbiteres, L'une au Village des Prairies et L'autre à la Cote St Philippe construits Sur des terrains à L'usage des Curés, les dits quatre Fiefs et Seigneuries Scis et Situés dans le district de Montreal. Que Sur les dits dix Fiefs et Seigneuries de Notre Dame des Anges, de St Gabriel, de Belair, de Sillery, de Batiscan, du Cap de la Magdeleine, du Fief vers les Trois Rivieres, de L'Isle St Christophe, de Pachirigny, Sont les établissemens &c Habitans Censitaires ainsi qu'il suit dans L'Aveu et Denombrement Cy apres et des autres parts.

[Here follows the list of *censitaires*, with the amounts payable by them, etc.]

Lequel Aveu et Denombrement Contenant quarante huit pages, le dit Comparant au dit Nom a dit Contenir Vérité et a Signé avec Nous, ainsi Signé Sur la